

Vaccin antipneumococcique polysaccharidique (Pneu-P-23)

Santé publique – Fiche d'information

L'immunisation est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada.¹ Les vaccins aident votre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce qu'une infection pneumococcique?

Une infection pneumococcique est une maladie très grave qui est causée par un germe (une bactérie). Elle est plus fréquente chez les très jeunes enfants et les très vieilles personnes de même que chez les personnes qui vivent avec une maladie chronique ou dont les conditions de vie augmentent leur risque. Une infection pneumococcique peut causer des infections des oreilles et des sinus, ainsi que la pneumonie (une infection des poumons). Elle peut aussi entraîner des infections graves et parfois mortelles, notamment la méningite (une infection de la membrane qui enveloppe le cerveau) ou la septicémie (une infection du sang). Les personnes qui survivent à la méningite ou la septicémie peuvent se retrouver avec des dommages permanents au cerveau et une perte de l'ouïe.

Certaines personnes qui contractent une infection pneumococcique ne présentent aucun symptôme, mais elles peuvent tout de même la transmettre aux autres, surtout si elles toussent ou éternuent. Le germe se propage facilement d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements, les baisers ou le partage d'aliments, de boissons ou d'autres objets qui ont été dans la bouche d'une personne infectée (ex. Sucres, jouets, cigarettes, instruments de musique). Il est important de se couvrir le nez et la bouche avec l'avant-bras quand vous toussiez ou éternuez. Aussi, lavez-vous les mains souvent avec de l'eau et du savon, ou utilisez un désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, surtout après avoir toussé ou éternué.

Qu'est-ce que le vaccin antipneumococcique polysaccharidique (Pneu-P-23)?

Il existe plus de 92 types différents de bactéries pneumococciques. Le vaccin Pneu-P-23 protège contre les 23 types qui causent la plupart des infections pneumococciques graves.

Le vaccin est approuvé par Santé Canada et est fourni

gratuitement à tous les Manitobains de 65 ans et plus, ainsi qu'aux personnes âgées de deux ans ou plus dont le risque de contracter une maladie pneumococcique est accru.

Pourquoi devrais-je recevoir le vaccin Pneu-P-23?

L'immunisation est le meilleur moyen de vous protéger, vous et vos enfants, contre une infection pneumococcique qui est souvent grave et parfois mortelle.

Les vaccins permettent de préparer votre système immunitaire pour que votre corps soit prêt à combattre une exposition éventuelle future à la bactérie.

Le vaccin contribue à votre protection ainsi qu'à celle de votre famille et des autres membres de votre collectivité.

Qui devrait recevoir le vaccin Pneu-P-23?

Le vaccin Pneu-P-23 est offert gratuitement dans le cadre du calendrier de vaccination systématique aux personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'aux résidents des foyers de soins personnels ou des établissements de soins de longue durée.

Tous les Manitobains sont admissibles à une dose du vaccin Pneu-P-23 après l'âge de 65 ans, pour prévenir les infections pneumococciques.

Le vaccin Pneu-P-23 est tout particulièrement important pour les gens présentant un risque accru d'infection pneumococcique. Il est offert gratuitement aux personnes âgées de deux ans et plus qui vivent avec l'une des maladies chroniques suivantes ou l'un des facteurs de risque suivants :

- alcoolisme;
- fuite de liquide céphalorachidien;
- port d'implants cochléaires (y compris les enfants en attente d'un tel implant);

¹ Agence de la santé publique du Canada

Vaccin Pneu-P-23

- immunodéficiences congénitales touchant n'importe quel aspect du système immunitaire;
- diabète;
- maladie du cœur ou maladie pulmonaire;
- hémoglobinopathies;
- infection à VIH;
- itinérance;
- usage illicite de drogues;
- thérapie immunodéficiente y compris l'utilisation à long terme de corticostéroïdes et thérapie postérieure à une transplantation d'organes;
- maladie du rein (notamment le syndrome néphrotique);
- maladie du foie (notamment la cirrhose hépatique, sans égard à la cause);
- néoplasmes malins, notamment la leucémie et le lymphome;
- trouble neurologique gênant l'évacuation des sécrétions buccales;
- absence ou dysfonction de la rate;
- transplantation d'organes pleins, de cellules des îlots pancréatiques ou de cellules souches.

La plupart des gens ont besoin d'une seule dose de vaccin Pneu-P-23. Quelques personnes vivant avec certains troubles médicaux ont besoin d'une deuxième dose de vaccin. Parlez à votre fournisseur de soins de santé pour savoir si vous avez besoin d'une deuxième dose.

Si vous avez 65 ans ou plus et que vous n'avez pas encore reçu une dose du vaccin Pneu-P-23, demandez à votre fournisseur de soins si vous pouvez l'obtenir en même temps que le vaccin contre la grippe.

Les enfants de moins de cinq ans sont également à risque de développer une infection pneumococcique mais ils reçoivent un différent type de vaccin dans le cadre du programme d'immunisation systématique des enfants, soit le vaccin antipneumococcique conjugué (Pneu-C-13). Certaines personnes atteintes de troubles médicaux chroniques peuvent également être admissibles à recevoir le vaccin Pneu-C-13. Parlez à votre fournisseur de soins de santé au sujet des critères d'admissibilité à ce vaccin.

Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin Pneu-P-23?

Les personnes ayant déjà eu une forte réaction allergique à une dose antérieure du vaccin-P-23, ou présentant une allergie connue à une composante de ce vaccin devraient consulter leur fournisseur de soins de santé.

Il n'y a pas de raison de retarder la vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne. Si vous avez toutefois des préoccupations, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.

Effets secondaires possibles du vaccin Pneu-P-23

Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter une infection pneumococcique. Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Les réactions courantes au vaccin peuvent inclure de la douleur, des rougeurs et une enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté. Certaines personnes peuvent aussi avoir de la fièvre ou un mal de tête, ou ressentir de la fatigue. On peut administrer de l'acétaminophène (p. ex. Tylenol^{MD}) pour soulager la fièvre et la douleur. Ces réactions disparaissent habituellement dans les deux jours suivant l'injection et sont généralement bénignes.

Ne JAMAIS donner d'acide acétylsalicylique (p. ex., Aspirine^{MD}) à un enfant, car il peut causer le syndrome de Reye, une grave maladie du foie et du cerveau.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu un vaccin, car il y a un faible risque de réaction allergique grave. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si ces symptômes se manifestent après le départ de la clinique, **composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour recevoir un traitement immédiat.**

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Votre dossier de protection

Lorsque vous recevez un vaccin, veillez à ce que votre vaccinateur mette à jour votre fiche d'immunisation. Gardez la fiche en lieu sûr.

Tous les vaccins, y compris le vaccin Pneu-P-23, sont notés dans la fiche d'immunisation de la personne dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si une immunisation a été manquée;
- permet au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander à ce que vos renseignements médicaux personnels, ainsi que ceux de vos enfants, ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local ou à votre fournisseur de soins de santé.

Si vous avez besoin de renseignements sur les immunisations que vous ou vos enfants avez reçues, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé. Veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local pour obtenir une copie de votre fiche d'immunisation ou de celles de vos enfants. Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page : www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Pour en savoir plus sur l'infection pneumococcique ou le vaccin Pneu-P-23 :

Parlez à votre fournisseur de soins de santé.

téléphonez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba;

ou consultez le

Programme d'immunisation du Manitoba :

<https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html>

Gouvernement du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/sujets/immunisation-et-vaccins.html>

Veillez consulter la page Web des ressources et feuilles de renseignements sur les vaccins pour obtenir la version la plus récente :

<http://manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/vaccines.fr.html>